



Décision n° P2021-23
du président du directoire du 23 novembre 2021

portant délégation au profit de Madame Marie-Françoise HEBRARD, directrice du service Foncier et Archéologie, à l'effet de signer les actes nécessaires à l'acquisition des biens immobilier de la SCI VALLEE DE L'OURSCAMP

Le président du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu l'ordonnance n° 2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2017-427 du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 22,

Vu la délibération n°CS 2018-5-7.1 du conseil de surveillance du 20 décembre 2018, autorisant le président du directoire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la maîtrise foncière des terrains et des bâtiments de la société civile immobilière (SCI) LA VALLEE DE L'OURSCAMP,

Vu la délibération n°CS 2020-4-7.2 du conseil de surveillance du 1er octobre 2020, portant nomination des membres du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe et de son président,

Vu la décision du directoire n° D2017-16 du 21 juillet 2017 fixant les modalités de publication des actes et des décisions du directoire et de son président,

adopte la décision suivante


Article 1^{er} – Déclarations, dépôts de plainte et procédures judiciaires

Délégation est donnée à Madame Marie-Françoise HEBRARD, directrice du service Foncier et Archéologie de la Société du Canal Seine-Nord Europe, à l'effet de signer au nom de Monsieur Jérôme DEZOBRY, président du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe, les actes nécessaires à l'acquisition des terrains et des bâtiments de la société civile immobilière (SCI) LA VALLEE DE L'OURSCAMP dans la limite du montant maximum arrêté par la délibération susvisée du conseil de surveillance du 20 décembre 2018.

Article 2 - Publication

La présente décision sera publiée au Recueil officiel des actes du directoire et de son président et sur les sites internet et intranet de la Société du Canal Seine- Nord Europe.

Fait le 23 novembre 2021


Le président du directoire
Jérôme DEZOBRY

| | | | |
|-------|-----|---|-----|
| SCSNE | Pdt | Décision n P2021-23 - portant délégation au profit de Madame Marie-Françoise HEBRARD, directrice du service Foncier et Archéologie, à l'effet de signer les actes nécessaires à l'acquisition des biens immobilier de la SCI VALLEE DE L'OURSCAMP | 1/1 |
|-------|-----|---|-----|

